Le Fisc contre 300 commerçants lillois

Au cours d'une intéressante réunion, les commerçants victimes du fisc, décident de se grouper et de tenter une démarche près de l'administration de l'Enregistrement, d'ailleurs bienveillante.

Il y a à peine huit jours, nous révélions au grand public les poursuites dirigées par le fisc contre trois cents commerçants lillois pour défaut de timbre sur les « décharges » données à un messager-bagagiste. Les protestations du négoce local dont nous faisions alors l'écho ont pu, grâce à l'intérêt pris par tous à cette cause de défense commerciale, s'affranchir des hésitations premières.

Un courant de résistance s'est créé chez les commerçants visés par l'administration de l'Enregistrement, et il vient de donner ses premiers effets.

Au cours d'une réunion qui s'est tenue hier soir de nombreux commerçants, — et non des moindres, — ont décidé de s'unir dans une action commune et d'intervenir près de l'Enregistrement et de l'administration supérieure pour obtenir, ainsi que nous le suggérions au premier jour, la plus grande réduction possible du taux de la transaction pour les contraventions dressées par le fisc.

Cette union, dont on peut attendre les plus heureux effets, attirera l'attention de tous ceux qui sont ou pourraient être touchés par les assignations de l'Enregistrement et ils ne pourront se désintéresser des suites des démarches qui vont être engagées et dont nous les tiendrons, ici, au courant.

Discussion intéressante

La réunion tenue hier soir salle Secret, 197, rue Gambetta, fut présidée par M. Barré, conseiller municipal, membre de l'Union Commerciale, assisté de M. Effbé, promoteur de la réunion et de M. Guérin.

Nous ne donnerons pas un détail complet de cette réunion qui fut des plus intéressantes et qui avait groupé une centaine de commerçants victimes du fisc. Il nous suffira de faire ressortir les points de la discussion les plus curieux à connaître pour les commerçants qui n'assistèrent pas à la discussion.

L'un des assistants relata son entretien avec M. le sous-inspecteur de l'Enregistrement qui manifeste la plus grande bienveillance à l'égard des commerçants. Fonctionnaire de l'Etat, il a fait son devoir mais il ne veut nuire à personne et il est prêt à toutes les complaisances conciliables avec ses fonctions. Il suffirait qu'un certain nombre de commerçants se portent provisoirement caution pour les autres pour que les poursuites soient suspendues. Aucun nouvel avis ne serait plus envoyé par l'Enregistrement pour les contraventions en cours. Cette bienveillance administrative permettrait l'adresse d'une pétition signée par les « cautions » à M. le ministre des Finances pour demander la réduction du taux des transactions au plus complet minimum, soit environ 1 franc par amende de 62 fr. 50. Ce serait un résultat très satisfaisant. L'assemblée le constata et approuva.

Un autre assistant signala que, lui aussi, avait reçu de M. le sous-inspecteur de l'Enregistrement cette assurance que les commerçants ne devaient pas s'alarmer, que tout était pratiquement arrangeable. Mais les commerçants sont en faute d'après la loi. Leur bonne foi les sauvera. Une démarche ferme et respectueuse près de l'Enregistrement d'abord pourra fixer la marche à suivre vers une solution satisfaisante.

Un troisième donne la nouvelle suivante : Ces jours-ci un agent de police en tenue a invité un de ses commis à le suivre au poste pour y inspecter le livre de reçus du messager-bagagiste afin de savoir s'il était en règle pour le timbre. Il y a là un abus. Le cas se serait renouvelé.

Nous le signalons à la sûre vigilance de M. le commissaire central.

Enfin une série de discussions aboutit à la constitution d'une délégation qui ira trouver M. l'Inspecteur de l'Enregistrement et le consultera sur les premières démarches à faire pour tirer les commerçants lillois de la fâcheuse situation, où bien innocemment ils se trouvent engagés.

Les démarches commencent

En gens d'affaires les assistants décidèrent de donner à leurs décisions une réalisation immédiate.

Il fut convenu que M. le Président de la Chambre de Commerce et M. le président de l'Union Commerciale, seraient priés de prêter l'appui de leur présence à la délégation qui agirait près de l'Enregistrement.

Aujourd'hui ils seront pressentis à cet effet.

Demain, c'est-à-dire jeudi à 3 heures, les délégués, MM. Barré, Effbé, Guérin, Degraeve, Grumeaux, Hugodot, et les deux représentants de la Chambre de Commerce et de l'Union Commerciale iront faire visite au fonctionnaire de l'Enregistrement qualifié pour leur donner avis.

A la suite de cela il est probable qu'une pétition sera adressée à M. le ministre des Finances.

Voici d'ailleurs l'ordre du jour par lequel la séance a été terminée, dans un vote unanime :

« Les commerçants réunis à plus de cent, salle Sevret, et qui sont sous le coup de poursuites pour contraventions sur le timbre de décharge, décident de s'unir et de faire appel à tous les autres commerçants sous le coup des même poursuites.

Ils décident de faire une démarche auprès de M. l'Inspecteur de l'Enregistrement afin d'obtenir la remise des amendes encourues, car leur bonne foi a été surprise.

Ils décident, en outre, de demander à l'un des membres de la Chambre de Commerce et à M. Vaillant, président de l'Union Commerciale, de bien vouloir se joindre à leur délégation.

Ils décident enfin de communiquer à la presse les résultats de leur démarche auprès de M. l'Inspecteur et de fixer, s'il y a lieu une autre réunion afin de prendre les décisions nécessaires ».

Voici donc en bonne voie l'action des commerçants lillois visés par le Fisc. Leur groupement est constitué. Ils sont par l'union une force dont les préoccupations politiques sont écartées.

La cause de ces citoyens intéresse tous ceux qui dans notre région d'affaires peuvent être victimes de la législation parfois un peu chinoise du fisc. On peut donc dire que les intérêts que défendront devant l'Administration les délégués des commerçants sont ceux du Nord tout entier et pour cette raison ils ont droit à toute la bienveillante attention des Pouvoirs publics.

ALEX WILL.

La grève du Textile A BAILLEUL

Les grévistes ont accueilli avec satisfaction les décisions des membres du Bureau de bienfaisance réglementant les secours hebdomadaires qui leur seront accordés pendant toute la durée de la grève. C'est aujourd'hui que doit se faire la première distribution des bons de pain.

M. de Mondonça, sous-préfet d'Hazebrouck a passé la journée de mardi à Bailleul ; il a eu des entrevues avec les patrons et avec les ouvriers, dans la matinée et dans la soirée. Nous n'avons pas pu savoir exactement ce qui s'est passé dans ces réunions, les deux parties se tenant sur une très grande réserve, cependant nous croyons pouvoir affirmer que de part et d'autre, un pas a été fait vers la conciliation. Dès le matin, M. le sous-préfet avait obtenu des patrons plusieurs concessions qui furent favorablement accueillies par les ouvriers.

Les patrons ont fait répandre dans Bailleul un « Tarif comparé avec ceux d'Armentières, d'Hazebrouck et d'Estaires ».

Les grévistes ont décidé de l'afficher au siège du comité de la grève, « Aux Trois Chevaux » pendant 48 heures et ils invitent tous les tisseurs à en prendre minutieusement connaissance, afin d'en signaler les nombreuses lacunes. Toutes leurs observations seront recueillies et le comité dressera ensuite à son tour un « Tarif » et, ainsi, une base solide sera trouvée pour les négociations.

A la suite de la réunion gréviste, hier dans l'après-midi, la continuation du chômage a été votée à l'unanimité. L'entente ouvrière est complète, les dissidences dont on faisait état ne paraissent pas exister. Les patrons avaient fait répandre le bruit que des « jaunes » devaient reprendre le travail dès lundi chez M. Ilié. Il n'y a eu aucune velléité de reprise ni lundi, ni hier.

Dans le calme, tous les tiseurs de Bailleul poursuivront la réalisation de leurs revendications. Pour prouver leur union, tous auraient voulu hier, après la réunion des « Trois Chevaux », se former en cortège et parcourir pacifiquement les rues de la ville. La commission leur ayant opposé l'arrêté pris par M. Moneclaye, maire de Bailleul, ils se rendirent à ses raisons et n'insistèrent point.

L'opinion publique en ville est absolument favorable aux grévistes, la vente des tickets est très fructueuse, mais tout le monde veut espérer que grâce au bon esprit des travailleurs et aux concessions des patrons, le pénible conflit prendra fin rapidement.

A DOUAI

L'espion-boxeur en Cour d'Appel

Le ministère public ayant interjeté appel a minima, Jack Tony comparaîtra aujourd'hui devant la Cour d'appel de Douai

On n'a pas oublié que le 7 mai, Van de Valle, dit Jack Tony, boxeur, comparaissait devant le tribunal correctionnel de Lille. Il était accusé d'avoir, en 1910, dans l'arrondissement de Lille, s'étant procuré des plans ou documents secrets intéressant la défense du territoire ou la sûreté extérieure de l'Etat ou en ayant eu connaissance, communiqué ou divulgué ou tenté de divulguer et communiquer des renseignements qui y étaient contenus, et ainsi commis ou tenté de commettre le délit d'espionnage prévu par les articles 2, 3 et 8 de la loi du 18 avril 1886.

Le tribunal fit seulement application de l'article 6 de la loi du 18 avril ainsi conçu : « Celui qui sans autorisation de l'autorité militaire ou maritime aura exécuté des levés ou opérations de topographie, dans un rayon d'un myriamètre, autour d'une place forte ou d'un poste ou d'un établissement militaire ou maritime, à partir des ouvrages avancés, sera puni d'un emprisonnement de 1 mois à 1 an. »

Jack Van de Valle fut condamné à un an de prison.

Bien que protestant de son innocence, il accepta le jugement.

Le ministère public, jugeant la peine trop légère, interjeta appel. Cette affaire passera aujourd'hui devant la chambre correctionnelle de la cour d'appel de Douai.

On assure que les débats auront lieu à huis clos.

LES COULISSES DE LA POLITIQUE

Quinze mille francs de moins par an dans le budget d'un petit ménage, cela fait un joli trou. Mais vingt-quatre mille, c'est un véritable abîme.

Quinze mille, c'est ce que perd un simple député non réélu. Vingt-quatre mille, c'est ce que perd un député qui exerçait de plus la noble fonction de questeur.

Autrefois, les questeurs recevaient double indemnité, soit dix-huit mille francs par an. Lorsque fut votée l'augmentation, on se demanda si les questeurs devaient aussi voir doubler leurs émoluments, ce qui leur aurait fait trente mille francs. Les trois titulaires de la fonction réfléchirent et pensèrent qu'un supplément de neuf mille — égal à celui qu'ils touchaient déjà — était suffisant. Leur traitement ne fut donc porté qu'à vingt-quatre mille francs.

Ils sont, en outre, logés gratuitement au Palais-Bourbon, ce qui constitue un complément fort enviable.

⁂

M. Pajot, qui était député du Cher depuis 1885 et questeur depuis 1902, vient d'être battu.

C'était pourtant un bien brave homme et un député fort utile.

Il était, en effet, un des principaux « boîtiers » de la Chambre. On appelle « boîtiers » les députés assidus à qui leurs collègues plus volages confient leurs boîtes de bulletins pour voter en leur lieu et place pendant leurs absences.

M. Pajot régnait sur une trentaine de boîtes.

Seul pouvait lui disputer la palme à ce sujet M. Babaud-Lacroze, qui allait bien jusqu'aux trois douzaines.

M. Babaud-Lacroze faisait manœuvrer ses boîtes avec un tel ensemble qu'on les accusées de former un groupe, le groupe Babaud-Lacroze, appelé aussi groupe des toupies hollandaises, à cause de la fréquence des évolutions que lui imposait son chef.

Il n'y a, du reste, aucune raison de parler de M. Babaud-Lacroze au passé. Il a été réélu et, dès la rentrée, il ne manquera pas de rallier ses troupes.

⁂

La succession de M. Pajot va être très disputée. Les questeurs sont élus chaque année en même temps que les autres membres du Bureau. L'emploi est très demandé, on le comprend, à cause des petits bénéfices qui s'y attachent.

Mais c'est un emploi assez délicat et qui comporte des obligations multiples. Les questeurs sont chargés de toute l'administration intérieure de l'Assemblée. Ils commandent le personnel de service. Ils assurent l'approvisionnement de la buvette. Il leur appartient de prévoir que telle séance se prolongera tard dans la nuit et qu'il convient de faire des accumulations de pain, de jambon et de veau froid pour sustenter les députés. Un questeur qui laisserait ses collègues en proie aux affres de la faim dans une de ces séances nocturnes où l'on termine le budget, risquerait fort de n'être pas réélu l'année suivante.

Sans compter que l'on pourrait l'accuser d'avoir voulu influer sur les votes en prenant les députés par la famine.

⁂

Une autre attribution importante des questeurs, c'est la protection de l'Assemblée contre les fous, les fauteurs de désordre et les envahisseurs.

Dès qu'un individu fait du scandale dans la salle, on le mène à la questure avant de le conduire au violon.

Quand des menaces révolutionnaires sont dirigées contre la Chambre, c'est aux questeurs qu'il appartient de prendre des précautions extraordinaires.

C'est ainsi qu'en 1889, lorsque les boulangistes parlaient ouvertement d'envahir un jour le Palais-Bourbon pour en expulser les députés, M. Madier de Montjau, alors questeur, imagina de garnir tous les murs entourant le Palais d'artichauts en fer, sur lesquels les envahisseurs devaient infailliblement s'empaler.

On blagua beaucoup cette invention. On en appela l'auteur « Madrier » de Montjau. Mais le fait est que personne ne se risqua à une escalade qui aurait été très dangereuse pour les fonds de culotte.

M. Madier de Montjau est mort. Ses artichauts subsistent. Ceux qui n'ont pas connu ces temps héroïques ne savent pas à quoi servent ces ornements d'un style étrange, et l'on a pu entendre une dame dire en les regardant :

— Ils pourraient bien faire un petit sacrifice et remplacer ces fleurs en zinc par des fleurs naturelles.

DERNIÈRE HEURE

(Par Services Télégraphiques et Téléphoniques Spéciaux)

LE SATYRE DU POULINGUEN EST CONDAMNÉ A MORT

AU DEBUT DE L'AUDIENCE, L'ACCUSÉ TENTA DE SE JETER PAR LA FENETRE.

Marseille, 24 mai. — Le conseil de guerre de Marseille jugeait aujourd'hui le soldat Grand, que l'on a surnommé le bandit du Poulinguen à la suite de ses exploits dans la région nantaise.

Grand, qui est originaire de Port-de-Bouc, s'était rendu coupable d'un meurtre dans la nuit du 2 au 3 juillet 1908 ; il faisait à cette époque partie d'un détachement du 23e chasseurs alpins et se trouvait au champ de Villars.

Au groupe du 7e génie, des vols furent commis dans la cantine du camp. On découvrit l'endroit où Grand cachait le produit de ses vols et le sergent Danit fut chargé avec le soldat Feminier de mettre la main sur le voleur. Dans la nuit du 2 au 3 juillet 1908, Grand se présenta à sa cachette, et comme Danit et Feminier surgirent à ce moment pour l'appréhender, il se défendit à coups de revolver. Le soldat Feminier fut blessé à mort et succomba. Grand fut arrêté et conduit à Marseille, mais sur la demande de son défenseur, il fut envoyé à l'hôpital militaire pour y être soumis à l'observation des docteurs. Grand s'évada le 12 octobre.

Les actives recherches pour le retrouver furent vaines et le conseil de guerre le jugea par contumace. Il fut condamné à la peine de mort et à la dégradation militaire.

Le criminel se cacha durant de longs mois et commit dans d'autres pays, particulièrement dans les Alpes-Maritimes, d'autres méfaits. Les exploits du satyre du Poulinguen sont encore présents à la mémoire de tous dans la région nantaise.

Grand s'est fait traîner par les gendarmes devant le conseil de guerre. Il a refusé de répondre aux questions du président, l'interrogeant sur son identité. Les vingt-quatre témoins cités l'ont unanimement reconnu.

Pendant la lecture du rapport de l'accusation, Grand a essayé de se précipiter par une fenêtre voisine de son banc.

LA CONDAMNATION

Le conseil de guerre a prononcé contre Grand la peine de mort à l'unanimité.

Deux exécutions capitales en Angleterre et en Allemagne

Londres, 24 mai. — Thomas Jesshope, condamné à mort pour avoir tué un homme au cours d'une discussion dans un music-hall de Londres, est pendu, ce matin, sa grâce n'ayant pas été accordée.

EN ALLEMAGNE

Berlin, 4 mai. — Le serrurier Przybilla, condamné à mort pour avoir tué son beau-frère, a été exécuté à Raribor.

Son père, qui avait été également condamné à mort comme complice, avait vu sa peine commuée en celle de la détention perpétuelle.

Important mouvement au Ministère de la Justice

Paris, 24 mars. — Le président de la République a signé ce matin à Rambouillet le mouvement suivant qui intéresse l'administration centrale du ministère de la justice :

Conseiller à la Cour de Cassation, M. Georges Lecherbonnier, directeur des affaires civiles et du sceau, conseiller d'Etat en service extraordinaire, en remplacement de M. Faure-Biguet, admis à la retraite.

Directeur des affaires civiles et du sceau, sur sa demande, M. Deligne, directeur des affaires criminelles et des grâces.

Directeur des affaires criminelles et des grâces, M. Lescouvé, directeur du cabinet, du personnel et de la comptabilité.

Directeur du personnel et de la comptabilité, M. Paul Boulloche, substitut du procureur général près la Cour de Paris.

M. Tirard, chef du cabinet, sera chargé de la direction du cabinet.

Le programme du Gouvernement

Les ministres ont tenu hier un conseil de cabinet

Paris, 24 mai. — Les ministres se sont réunis de nouveau mardi matin en conseil de cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Briand.

Ils ont continué l'examen des questions que soulève l'élaboration du programme politique que le cabinet soumettra aux Chambres. Dès maintenant, les grandes lignes de ce programme sont arrêtés d'un commun accord entre tous les membres du cabinet.

Un nouveau conseil de cabinet sera tenu demain jeudi dans lequel on s'occupera des détails d'exécution, et ce travail se continuera dans une série de conseils qui auront lieu jusqu'à l'achèvement complet.

M. Briand sera en mesure de comunniquer son programe à la nouvelle Chambre dès que celle-ci sera constituée par l'élection de son bureau définitif, c'est-à-dire vers le 8 ou le 10 juin prochain.

La responsabilité de syndicats

Le Tribunal Civil déboute un entrepreneur qui avait assigné le secrétaire du syndicat des Electriciens

Paris, 24 mai. — On se rappelle le procès en 14.070 francs de dommages-intérêts intenté par les entrepreneurs Ansot et Cie, contre M. Pataud, secrétaire du syndicat des Industries électriques, et M. Brugnière, délégué du syndicat.

Les demandeurs basaient leur action sur le préjudice que leur causa le brusque abandon du travail par leurs ouvriers qui étaient occupés à l'exécution des travaux du 2me lot de la ligne métropolitaine numéro 8, et cela à la suite d'une lettre émanant du syndicat des industries électriques.

En l'absence de MM. Pataud et Brugnière, qui ne s'étaient pas présentés, et conformément aux conclusions du ministère public, la première Chambre du Tribunal Civil a donné gain de cause à ces derniers.

« Attendu, dit notamment le jugement, que la loi de 1884 permet l'intervention des syndicats quand il s'agit de la défense des intérêts professionnels ou collectifs,

» Que, dans ces conditions, il appartenait aux demandeurs de faire la preuve qu'il ne s'agissait point de cela en la circonstance,

» Qu'ils n'ont pas fait cette preuve ; que la lettre de Brugnière, au surplus, semble démontrer le contraire.

» En conséquence, le Tribunal a débouté les demandeurs ».

Un échafaudage s'effondre

Le Mans, 24 mai. — Ce matin, l'échafaudage du deuxième étage de l'Ecole Supérieure des Filles de Saint-Calais, actuellement en construction, s'est effondré, entraînant de nombreux matériaux et trois ouvriers.

Besnard, 65 ans, maçon, est tombé d'une hauteur de huit mètres et a eu le crâne fracturé. La mort a été instantanée.

Aubert, 18 ans, manœuvre, a eu la colonne vertébrale fracturée. Son état est désespéré.

Les blessures du troisième ouvrier ne mettent pas sa vie en danger.

Le Parquet de Saint-Calais a ouvert une enquête.

L'affaire Duez

COMMENT DUEZ MAJORAIT SES FRAIS DE LIQUIDATION

Paris, 24 mai. — A la suite de la vérification des livres de comptabilité de Duez, les experts ont adressé un rapport au juge d'instruction Albanel, contre Martin Gautier, Moreau et Breton, ainsi que contre un quatrième personnage dont l'identité n'est pas établie d'une manière définitive.

Plusieurs autres personnes seront également l'objet de poursuites.

Pour faire l'inventaire des différentes liquidations dont il était chargé, Duez avait organisé une sorte de petit service spécial, ayant à sa tête Martin Gautier, qui s'était lui-même assuré le concours de Moreau, Breton, etc..., pour prélever la taxe réglementaire de 40 % dans des conditions exagérées. Lorsqu'il y avait 15 inventaires dans une même ville, on envoyait une seule personne faire le nécessaire ; mais on dressait 15 actes de voyage à l'aide de fausses signatures et de faux noms.

On a également découvert dans la comptabilité de Duez un déficit de 900.000 francs pour les affaires de droit commun, sans compter 300.000 francs de détournements de titres.

L'accident des Moulineaux

Les condoléances de Millerand

Paris, 24 mai. — Dès que la nouvelle de l'accident de chemin de fer, qui s'est produit hier soir aux Moulineaux, est parvenue au Ministère des Travaux publics, MM. Rousseau, directeur des chemins de fer, et Marlio, chef du cabinet technique, se sont rendus sur les lieux.

Millerand a envoyé ce matin un de ses secrétaires prendre des nouvelles de MM. Le Guénic et Cherier, qui ont été blessés, en même temps qu'il faisait porter ses condoléances aux familles de MM. Morlot, mécanicien, et Lemonnier, chauffeur, tués tous deux dans la catastrophe.

Un vapeur coulé

Port-Huron (Michigan), 24 mai. — Le vapeur « Frank Good-Year » a coulé hier soir après une collision dans Thunder-Bay. Il y a dix-neuf noyés.

LE BANQUIER DEZAC-DEREC ET LA SŒUR CANDIDE

LE BANQUIER ASSURE QU'IL NE S'OCCUPA QUE DU PLACEMENT DES BILLETS DE LA LOTERIE D'ORMESSON

Paris, 24 mai. — M. Hubert Dupuy, juge d'instruction, a entendu cet après-midi un certain nombre de témoins au sujet de l'œuvre de sœur Candide. Il a entendu notamment M. Dezac-Derecq, qui lui a raconté comment il était entré en relations avec la sœur Candide.

M. Dezac-Derecq a avoué au juge d'instruction qu'il avait acheté à sœur Candide un certain nombre de billets de la loterie d'Ormesson. M. Hubert Dupuy entendra de nouveau M. Derac-Derecq pour la question des bijoux.

Les fraudes électorales dans le Midi

Béziers, 24 mai. — Le tribunal correctionnel a condamné hier pour fraudes électorales le nommé Granier Théophile, à un mois de prison pour avoir voté avec une carte détournée et le nommé Sirven Marius, à deux mois, pour avoir voté, bien qu'il fût frappé d'incapacité.

Un explorateur assassiné au Congo

Londres 24 mai. — Le lieutenant Boyd Alexandrin, explorateur, a été assassiné sur le territoire des Ouaïda, dans le Congo français.

L'attentat de la Calle Mayor

Madrid, 24 mai. — L'auteur de l'attentat de la Calle Mayor est maintenant connu. C'est un nommé Joseph Carengia, que l'on croit être Italien.

Il était arrivé tout récemment de la République Argentine.

L'Exposition de Bruxelles

Le roi Albert et le tsar des budgares visitent le pavillon des colonies françaises

Bruxelles 24 mai. — Cet après-midi le roi Albert, le tsar Ferdinand, ont visité le pavillon des colonies françaises à l'Exposition de Bruxelles.

Ils ont été reçus par M. Chapsal, commissaire général de la section française et M. Schwob, commissaire des colonies françaises, et par les délégués de l'Indo-Chine, de l'Afrique Occidentale et de Madagascar.

Le roi Albert a longuement parlé aux délégués du développement de l'Afrique Occidentale française, développement dont il a pu se rendre compte au moment de son passage à Dakar lorsqu'il se rendait au Congo belge.

LE CRIME DE NICE

Nice, 24 mai. — Le docteur Brengues accusé de l'assassinat de l'astronome Charlois, a été interrogé cet après-midi par M. Maret, juge d'instruction, au sujet du rapport de l'expert de Saint-Etienne qui a examiné les armes appartenant au docteur.

L'accusé a eu une attitude arrogante.

Aux questions posées par M. Maret, le docteur a répondu que les experts disent dans leur rapport ce qu'on veut bien leur faire dire et qu'il n'a pas à discuter leurs assertions. Il a affirmé qu'il ne s'était jamais servi du revolver qu'il avait confié à M. Baltzinger.

En résumé, l'accusé persiste à protester de son innocence.

L'interrogatoire définitif de l'accusé aura lieu incessamment.

UN VAPEUR ANGLAIS COULÉ

VINGT-DEUX MORTS

Cowes, 24 mai. — Le quatre mâts allemand « Vinnen » a heurté et coulé dans la Manche le vapeur anglais « Sheryvore ».

Il y a eu 22 noyés.

La mutinerie de Nîmes

Elle n'a eu aucun caractère antimilitariste

Paris 24 mai. — Briand, président du Conseil, a conféré cet après-midi avec le général Brun, au sujet des incidents des réservistes du 240me d'infanterie.

D'après les renseignements reçus par le ministre de la guerre, la manifestation des réservistes n'a eu aucun caractère antimilitariste.

Il ne faut voir là qu'une équipée de réservistes désireux de se soustraire pour une nuit à la discipline du camp.

Les réservistes ont finalement été reconduits au camp de Garrigues.

Le général Galliéni, membre du Conseil supérieur de la guerre, est parti à Nîmes, où une enquête est ouverte.

FEUILLETON DU 25 MAI. — N. 33

LES VOYAGES EXTRAORDINAIRES

ROBUR LE CONQUERANT

par Jules VERNE

Les fugitifs n'avaient plus rien à craindre. Comment Robur aurait-il pu revenir sur l'île, puisque ses hélices devaient encore être hors d'état de fonctionner pendant trois ou quatre heures ?

D'ici là, l'*Albatros*, détruit par l'explosion, ne serait plus qu'une épave flottant sur la mer, et ceux qu'il portait, des cadavres déchirés que l'Océan ne pourrait pas même rendre.

L'acte de vengeance aurait été accompli dans toute son horreur.

Uncle Prudent et Phil Evans, se considérant comme en état de légitime défense, n'avaient pas eu un remords.

Phil Evans n'était que légèrement blessé par la balle lancée de l'*Albatros*. Aussi tous trois s'occupèrent de remonter le littoral avec l'espoir de rencontrer quelques indigènes.

Cet espoir ne fut pas trompé. Une cinquantaine de naturels, vivant de la pêche, habitaient la côte occidentale de Chatam. Ils avaient vu l'aéronef descendre sur l'île. Ils firent aux fugitifs l'accueil que méritaient des êtres surnaturels. On les adora, ou peu s'en faut. On les logea dans la plus confortable des cases. Jamais Frycollin ne retrouverait une pareille occasion de passer pour le Dieu des noirs.

Ainsi qu'ils l'avaient prévu, Uncle Prudent et Phil Evans ne virent pas revenir l'aéronef. Ils devaient en conclure que la catastrophe avait dû se produire dans quelque haute zone de l'atmosphère. On n'entendrait plus jamais parler de l'ingénieur Robur ni de la prodigieuse machine que ses compagnons montaient avec lui.

Maintenant il fallait attendre une occasion de regagner l'Amérique. Or, l'île Chatam est peu fréquentée des navigateurs. Tout le mois d'août se passa ainsi, et les fugitifs pouvaient se demander s'ils n'avaient pas changé une prison pour une autre, dont Frycollin, toutefois, s'arrangeait mieux que de sa prison aérienne.

Enfin, le 3 septembre, un navire vint faire de l'eau à l'aiguade de l'île Chatam. On ne l'a pas oublié, au moment de l'enlèvement à Philadelphie, Uncle Prudent avait sur lui quelques milliers de dollars papiers — plus qu'il ne fallait pour regagner l'Amérique. Après avoir remercié leurs adorateurs qui ne leur épargnèrent pas les plus respectueuses démonstrations, Uncle Prudent, Phil Evans et Frycollin s'embarquèrent pour Auckland. Ils ne racontèrent rien de leur histoire, et, en deux jours, ils arrivèrent dans la capitale de la Nouvelle-Zélande.

Là, un paquebot du Pacifique les prit comme passagers, et, le 20 septembre, après une traversée des plus heureuses, les survivants de l'*Albatros* débarquaient à San Francisco. Ils n'avaient point dit qui ils étaient ni d'où ils venaient ; mais, comme ils avaient payé d'un bon prix leur transport, ce n'est pas un capitaine américain qui leur en eût demandé davantage.

A San Francisco, Uncle Prudent, son collègue et le valet Frycollin prirent le premier train du grand chemin de fer du Pacifique. Le 27, ils arrivaient à Philadelphie.

Voilà le récit [illegible] de ce qui s'était passé [illegible] fugitifs et [illegible] pourent prendre place au bureau du Weldon-Institute, au milieu d'une affluence extraordinaire.

Cependant, jamais ni l'un ni l'autre n'avaient été aussi calmes. Il ne semblait pas, à les voir, que rien d'anormal fût arrivé depuis la mémorable séance du 12 juin. Trois mois et demi qui ne paraissaient pas compter dans leur existence !

Après les premières salves de hurrahs que tous deux reçurent sans que leur visage reflétât la moindre émotion, Uncle Prudent se couvrit et prit la parole :

« Honorables citoyens, dit-il, la séance est ouverte. »

Applaudissements frénétiques et bien légitimes ! Car, s'il n'était pas extraordinaire que cette séance fût ouverte, il l'était du moins qu'elle le fût par Uncle Prudent, assisté de Phil Evans.

Le président laissa l'enthousiasme s'épuiser en clameurs et en battements de mains. Puis il reprit :

« A notre dernière séance, messieurs, la [illegible] avait été fort vive (*Ecoutez, écoutez*) entre les partisans de l'hélice avant et de l'hélice arrière pour notre ballon le *Go a head ! (Marques de surprise)*. Or, nous avons trouvé moyen de ramener l'accord entre les avantistes et les arrièristes, et ce moyen, le voici : c'est de mettre deux hélices, une à chaque bout de la nacelle ! » (*Silence de complète stupéfaction*).

Et ce fut tout.

Oui, tout ! De l'enlèvement du président et du secrétaire du Weldon-Institute, pas un mot ! Pas un mot de l'*Albatros* ni de l'ingénieur Robur ! Pas un mot du voyage ! Pas un mot de la façon dont les prisonniers avaient pu s'échapper ! Pas un mot enfin de ce qu'était devenu l'aéronef, s'il courait encore à travers l'espace, si l'on pouvait craindre de nouvelles représailles contre les membres du club !

Certes, l'envie ne manquait pas à tous ces ballonistes d'interroger Uncle Prudent et Phil Evans ; mais on les vit si sérieux, si boutonnés, qu'il parut convenable de respecter leur attitude. Quand ils jugeraient à propos de parler, ils parleraient, et l'on serait trop honoré de les entendre.

Après tout, il y avait peut-être dans ce mystère quelque secret qui ne pouvait encore être divulgué.

Et alors Uncle Prudent, reprenant la parole au milieu d'un silence jusqu'alors inconnu dans les séances du Weldon-Institute :

« Messieurs, dit-il, il ne reste plus maintenant qu'à terminer l'aérostat le *Go a head* auquel il appartient de faire la conquête de l'air. — La séance est levée. »

XVIII

Qui termine cette véridique histoire de l'Albatros sans la terminer.

Le 29 avril de l'année suivante, sept mois après le retour si imprévu de Uncle Prudent et de Phil Evans, Philadelphie était tout en mouvement. Rien de politique pour cette fois. Il ne s'agissait ni d'élections ni de meetings. L'aérostat le *Go a head*, achevé par les soins du Weldon-Institute, allait enfin prendre possession de son élément naturel.

Pour aéronaute, le célèbre Harry W. Tinder, dont le nom a été prononcé au commencement de ce récit, — plus un aide-aérostier.

Pour passagers, le président et le secrétaire du Weldon-Institute. Ne méritaient-ils pas un tel honneur ? Ne leur appartenait-il pas de venir en personne protester contre tout appareil qui reposerait sur le principe du « Plus lourd que l'air ? »

Cependant, après sept mois, ils en étaient encore à parler de leurs aventures. Frycollin lui-même, quelque envie qu'il en eût, n'avait rien dit de l'ingénieur Robur ni de sa prodigieuse machine. Sans doute, en ballonistes intransigeants qu'ils étaient, Uncle Prudent et Phil Evans ne voulaient pas qu'il fût question d'aéronef ou de tout autre appareil volant. Tant que le ballon le *Go a head* ne tiendrait pas la première place parmi les engins de locomotion aérienne, ils ne voulaient rien admettre des inventions dues aux aviateurs. Ils croyaient encore, ils voulaient croire toujours que le véritable véhicule atmosphérique, c'était l'aérostat et qu'à lui seul appartenait l'avenir.

D'ailleurs, celui dont ils avaient tiré une vengeance si terrible, — si juste à leur sens, — celui-là n'existait plus. Aucun de ceux qui l'accompagnaient n'avait pu lui survivre. Le secret de l'*Albatros* était maintenant enseveli dans les profondeurs du Pacifique.

Quant à admettre que l'ingénieur Robur eût une retraite, une île de relâche, au milieu de ce vaste océan, ce n'était qu'une hypothèse. En tout cas, les deux collègues se réservaient de décider plus tard s'il ne conviendrait pas de faire quelques recherches à ce sujet.

On allait donc enfin procéder à cette grande expérience que le Weldon-Institute préparait de si longue date et avec tant de soins. Le *Go a head* était le type le plus parfait de ce qui avait été inventé jusqu'à cette époque dans l'art aérostatique, — ce que sont un *Inflexible* ou un *Formidable* dans l'art naval.

Le *Go a head* possédait toutes les qualités que doit avoir un aérostat. Son volume lui permettait de s'élever aux dernières hauteurs qu'un ballon puisse atteindre, — son imperméabilité, de pouvoir se maintenir indéfiniment dans l'atmosphère ; — sa solidité, de braver toute dilatation de gaz aussi bien que les violences de la pluie et du vent.

(A suivre).

Nous commencerons DIMANCHE prochain

la publication d'un nouveau roman sensationnel :

PAUVRES PETITS

PAR

Jules LERMINA